

Ce groupe de travail se tient dans un contexte particulier, les 4 points suivants l'illustrent.

- Le mouvement contre la « loi travail » révèle le rejet massif de toutes formes de régression sociale. Plutôt que de se livrer à la provocation vis-à-vis de celles et ceux qui s'opposent à ce projet de loi, le gouvernement devrait plutôt s'interroger sur les raisons de ce rejet et sur sa responsabilité dans le durcissement du contexte. Si d'aventure, cette loi était votée et appliquée, alors le gouvernement serait totalement discrédité sur tout ce qui touche aux politiques sociales.
- Le projet de loi de finances pour 2017 entre dans une phase critique au cours de laquelle certains arbitrages sensibles vont être rendus. Sur ce point aussi, la responsabilité du gouvernement est patente : compte tenu de l'évolution de la charge de travail (l'accueil, le prélèvement à la source, le contrôle fiscal), une mesure centrale s'impose : l'arrêt des suppressions d'emplois. S'il continue de supprimer des emplois à la DGFIP, le gouvernement perdra toute crédibilité en matière de finances publiques.
- La situation de la DGFIP est de plus en plus inquiétante : emplois, déstructurations, dégradation des conditions de vie au travail, le constat est connu, implacable, mais il est volontairement occulté par les pouvoirs publics. Pire, les responsables politiques et administratifs semblent de plus en plus tentés de remettre en cause les droits des agents contenus dans les règles de gestion. Pour Solidaires Finances Publiques, il faut non seulement maintenir ces droits mais plus largement, l'heure du renforcement des moyens de la DGFIP est arrivée. C'est le sens des actions que notre syndicat mène et mènera à l'avenir.
- Le conseil constitutionnel rendra sa décision dans deux jours sur la question prioritaire de constitutionnalité déposée par Jérôme Cahuzac. Cette décision sera particulièrement importante, tout comme s'annonce essentielle la question prioritaire de constitutionnalité (QPC) déposée sur le monopole du ministère du budget en matière de poursuite pénale pour fraude fiscale. Suivant les décisions du Conseil constitutionnel, les évolutions seront potentiellement lourdes de conséquences, impactant la mission et l'activité des agents en charge du contrôle fiscal.

L'ordre du jour de ce groupe de travail entre en résonance avec ce contexte. La sphère du contrôle fiscal est en pleine mutation : la baisse des moyens humains et budgétaires et la pression politique sur les résultats financiers du contrôle constituent les deux principales raisons de cette évolution.

Solidaires Finances Publiques demande à la DG de préciser ses intentions sur l'évolution envisagée de l'organisation des services : va-t-on assister à une seconde vague de transferts d'emplois vers les Dircofi ? Quels sont les projets de la DG en matière de contrôle fiscal départemental ?

Solidaires Finances Publiques réaffirme son attachement à l'intégralité de la chaîne du contrôle fiscal couvrant l'ensemble du tissu fiscal et du territoire. L'initiative encadrée de la programmation, une formation de haut niveau, le partage des informations et un pilotage technique sont les composantes essentielles d'un contrôle fiscal efficace.

Plus largement, s'agissant des documents transmis, nous regrettons qu'ils soient aussi pauvres en données et en informations. Le rappel des dispositions en matière de contrôle fiscal international ne présente guère d'intérêts puisqu'il ne s'accompagne d'aucune analyse étayée. Nous avons déjà alerté la DG en vain sur les points suivants :

- bilan des mesures « anti-abus » prises depuis 2009
- bilan qualitatifs des assistances administratives internationales (combien de retours de nos demandes ? Combien de retours exploitables?...),
- l'organisation et les moyens opérationnels de la DG pour tout ce qui concerne la dimension internationale,
- bilan des droits et pénalités après contentieux et procédures amiables.

Si les moyens législatifs du contrôle fiscal international ont évolué, force est de constater que les moyens humains ne sont pas à la hauteur des enjeux.

Concernant la sécurité des agents et dans la continuité du précédent GT, le livret que vous nous présentez aujourd'hui ne répond en rien aux problématiques soulevées.

Ne vous étonnez pas si les vérificateurs le vivent comme une provocation !

Aussi Solidaires Finances Publiques exige que la protection et sécurité des agents soit une priorité et un réel engagement de la DG.

Le seul livret acceptable serait à destination des directions où le bureau RH2B leur rappellerait leurs obligations et les outils dont ils disposent pour la sécurité et protection des agents.

En matière de stratégie du contrôle fiscal, le gouvernement s'en remet principalement aux régularisations comme le démontrent les récentes déclarations. Les 250 millions d'euros supplémentaires attendus en 2016 à ce titre montrent que l'axe central du gouvernement en terme de lutte contre la fraude sont les régularisations.

Or, Solidaires Finances Publiques l'a déjà affirmé à plusieurs reprises : quel que soit son avenir et son évolution, la lutte contre la fraude ne se résume pas à ce seul axe. Renforcer les moyens humains, juridiques et budgétaires de l'ensemble des services de contrôle est plus que jamais une priorité absolue pour appréhender la fraude dans toute sa diversité. Rappelons en outre que lors du dernier groupe de travail Solidaires avait proposé que les dossiers déposés au STDR fassent l'objet d'une analyse (sur les schémas de fraude et profils des fraudeurs) en vue d'apporter une expertise et un soutien aux services de contrôle.

S'agissant de la pénalisation de la fraude fiscale, Solidaires Finances Publiques souhaite qu'après un échange lors de ce GT (sur la mise en place des pôles pénaux et leur évolution), les organisations syndicales soient rapidement informées sur leur rôle et leurs moyens et, au-delà, sur l'analyse des conséquences des prochaines décisions du conseil constitutionnel que la DG et le ministère ne manqueront pas de faire, le plus rapidement possible espérons-le...

Concernant l'éventuelle procédure spécifique d'intervention sur place sur les demandes de remboursement TVA, il nous paraît paradoxal que l'administration d'un côté mette en place une procédure de contrôle de comptabilité du bureau et de l'autre envisage une instruction sur place de ces demandes. En outre la question majeure qui se pose concerne les accès aux écritures comptables, l'affirmation qu'une vérification générale (VG) ou vérification ponctuelle (VP) est plus lourde est partiellement inexacte. L'instruction d'une demande de remboursement de crédit TVA nécessite parfois appréhension totale de l'activité de l'entreprise.

Au sujet de la possibilité de regroupement des commissions départementales, il serait souhaitable d'avoir communication du nombre de saisines et les délais de traitement sur les 3 dernières années. De plus, Solidaires Finances Publiques s'inquiète de cette nouvelle concentration qui éloigne le contribuable et risque d'accroître la durée de traitement des dossiers.